

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260531-2026CD0533-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026
Publication : 01/06/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : marché de travaux de construction de la piscine du Petit-Bois située sur la commune de Saint-Just Saint-Rambert – Lot n°16 Électricité – Courants forts – Courants faibles – Désenfumage – Système de sécurité incendie (SSI) - Modification n°6

- VU l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,
- VU les articles R 2194-8 et R 2194-9 du code de la commande publique (modification de faible montant à la double condition qu'elle soit inférieure aux seuils européens et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux),
- VU le procès-verbal d'installation et d'élections en date du 7 avril 2026 portant élection du Président de Loire Forez agglomération et des membres du bureau,
- VU la délibération n° 9 en date du 7 avril 2026 portant délégations d'attribution au Président,
- VU l'arrêté n°2026ARR0899 en date du 13 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à monsieur Jean-Paul TISSOT, 5^{ème} conseiller communautaire délégué en charge de la commande publique,
- VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 12 mai 2026,

CONSIDERANT le marché de travaux de construction de la piscine du Petit-Bois située sur la commune de Saint-Just Saint-Rambert – Lot n°16 Électricité – Courants forts – Courants faibles – Désenfumage – Système de sécurité incendie (SSI) passé avec l'entreprise DOUSSON.

CONSIDERANT que suite à la modification du type de motorisation des châssis de la halle bassin, incorporée lors d'un précédent avenant au lot n°7, le présent lot n°16 a dû adapter sa prestation.

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire de modifier le marché susvisé.

DECIDE

Article 1 : Une modification n°6 du marché de travaux de construction de la piscine du Petit-Bois située sur la commune de Saint-Just Saint-Rambert – Lot n°16 Électricité – Courants forts – Courants faibles – Désenfumage – Système de sécurité incendie (SSI) est conclue avec l'entreprise DOUSSON.

Article 2 : Cette modification a pour objet d'intégrer une plus-value au marché initial. L'incidence financière de cette modification sur le montant du marché (en tant compte des modifications antérieures) est la suivante : le montant initial du marché de 379 510,36 €HT est porté à 402 409,36 €HT.

Article 3 : Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de Loire Forez agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision, dont il sera rendu compte à la plus prochaine séance du conseil communautaire, sera transmise à monsieur le sous-préfet de MONTBRISON.

Article 6 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification et/ou publication.

Fait à Montbrison, le 31/05/2026